République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Procès verbal

Le mercredi 02 juillet 2025 à 20 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre-Henri SEGUIN

Présents : Monsieur YVES RODIER,
Représentés :
Absents et excusés :

Ordre du jour :
- Délibération sur Allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale de Les Hermaux

Délibérations du conseil :

Allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale de Les Hermaux (N° DE_015_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen d'un projet d'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale des Hermaux par suite de la résiliation du bail emphytéotique au 31 mars 2024 de Mr Gérard Gely pour cessation d'activité.

Monsieur le Maire annonce qu'un géomètre expert est intervenu pour élaborer un plan de division afin de répartir équitablement l'ancien lot de Mr Gely Gérard.

Monsieur le Maire indique qu'un avenant aux baux emphytéotiques en cours sera établie par exploitant, les autres conditions restent inchangées.

Répartition

Avenant bail Boudon Jérôme
Parcelle A 491 d'une contenance de 1 ha 97 a 94 ca

Avenant bail Gely Vincent
Parcelle A 492 d'une contenance de 1 ha 95 a 01 ca

Avenant bail Seguin Pierre Henri
Parcelle A 493 d'une contenance de 1 ha 94 a 96 ca

Avenant bail Belot Brigitte
Parcelles A 494 d'une contenance de 1 ha 54 a 95 ca et A495 d'une contenance de 40 a 67 ca pour une surface totale de 1 ha 95 a 62 ca

Avenant bail Belot Agnès
Parcelle A 496 d'une contenance de 1 ha 94 a 81 ca

Avenant bail Reversat Benoit
Parcelle A 497 d'une contenance de 1 ha 97 a 32 ca

Avenant bail Gaec Vaissier
Parcelle A 202 d'une contenance de 1 ha 05 a 92 ca

Avenant bail Gely Hubert
Parcelle C 1093 d'une contenance de 1 ha 05 a 64 ca

Monsieur le Maire informe que le notaire sera chargé d'établir par mandants administratifs les avenants. Les frais seront pris intégralement **les exploitants agricoles.**

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur ces avenants, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Délibération : adoptée

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

MAIRIE DE LES HERMAUX
48 (Lozère)

Monsieur Pierre-Henri SEGUIN
Secrétaire de séance